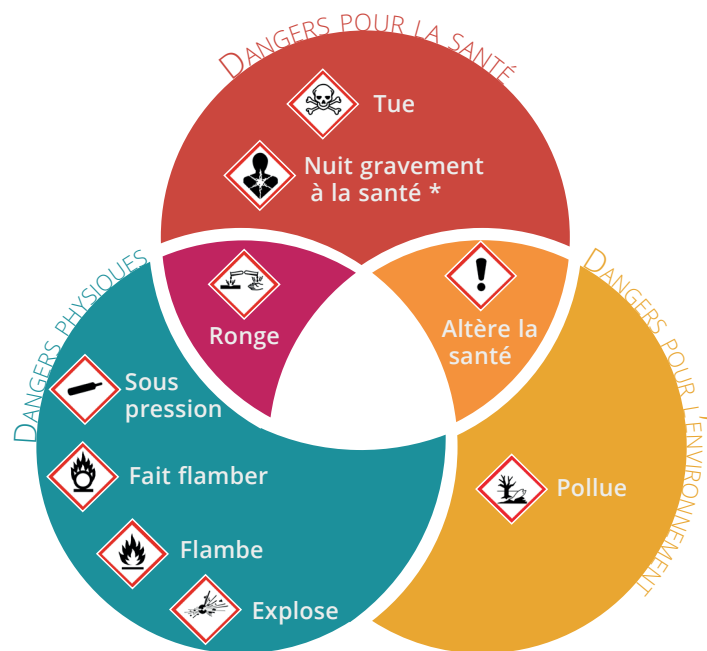


9 PICTOGRAMMES DE DANGERS



* produits pouvant être CMR

L'ÉTIQUETAGE CMR

C : CANCEROGENE

- H350 : Peut provoquer le cancer
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer



M : MUTAGENE

- H340 : Peut induire des anomalies génétiques
- H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

R : REPROTOXIQUE

- H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

LES ACTIONS DE VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

- Assurer un **suivi médical adapté**
- Etudier** votre poste de travail
- Emettre des propositions **d'aménagement de votre poste**
- Animer des **séances collectives d'éducation santé**



Pour vous conseiller

Votre médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire : assistant, infirmier et préventeur

Pour en savoir plus

- www.inrs.fr
- www.astia.fr



Siège social : 8/10 rue des 36 Ponts - 31400 Toulouse

Tél. : 05 62 13 15 51



Le risque chimique et les CMR



Vous pouvez être exposé à différents agents chimiques

- Poussières : bois, farine...
- Fumées : soudure, combustion...
- Brouillards : fluide de coupe...
- Gaz : échappement...
- Vapeurs : solvants...

Le contact quotidien avec ces agents peut avoir des effets sur la santé.

A COURT TERME	A LONG TERME
<ul style="list-style-type: none"> ▶ brûlure ▶ irritations ▶ maux de tête... 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ asthme ▶ eczema ▶ hépatite ▶ cancer...

UTILISER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Les équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) sont là pour vous protéger.

Pour garantir leur efficacité, ils doivent être utilisés et portés tout au long de l'exposition.

Veillez à utiliser chaque équipement mis à votre disposition.

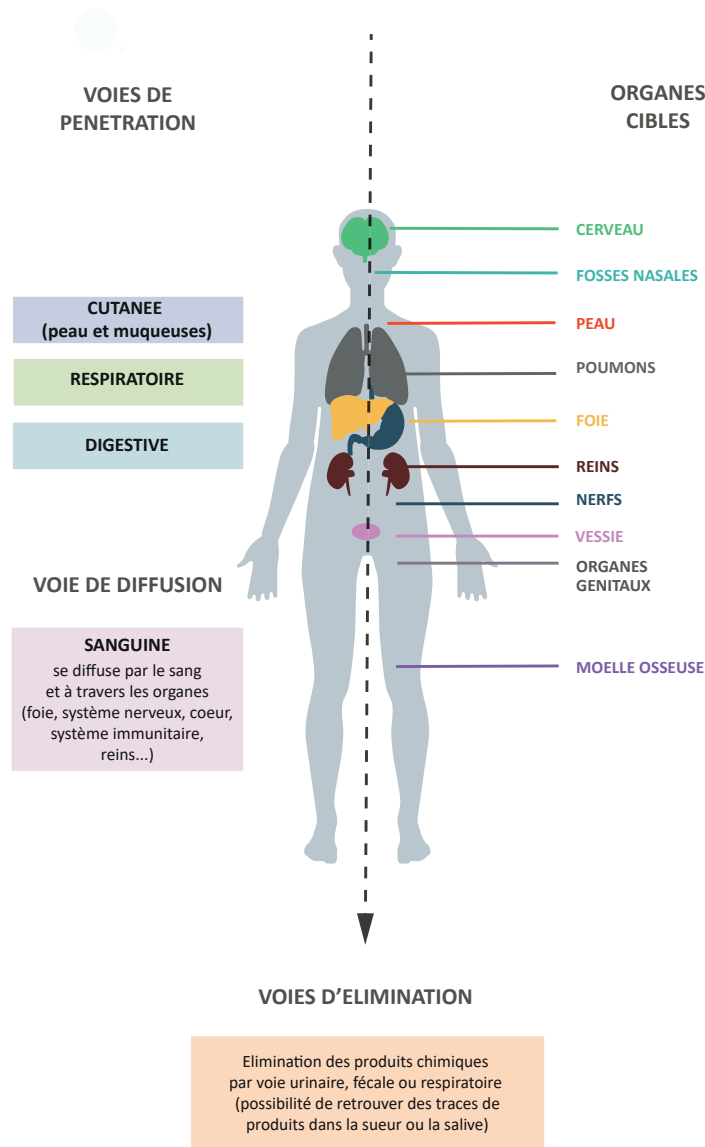
E.P.C.

cabine aspirante, sorbonne, hotte, torche aspirante...

E.P.I.

adaptés aux tâches : gants, masques, lunette de protection, combinaison...

CONNAÎTRE LES VOIES DE PÉNÉTRATION DES PRODUITS ET LES ORGANES CIBLES



RESPECTER LES CONSEILS D'HYGIÈNE

Au poste de travail

- Ne pas fumer, boire ou manger au poste de travail.
- Se laver les mains avec du savon.
- Ne pas s'essuyer les mains sur la tenue de travail.
- Fermer les bidons, les poubelles et autres récipients pour éviter les émanations.

Equipements de protection individuelle

- Veiller au bon état des équipements en les nettoyant quotidiennement et en les stockant dans un lieu propre ou dans un support hermétique (sachet).
- Vérifier visuellement leur état d'usure afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.
- Changer régulièrement les équipements et veiller à ne pas réutiliser ceux à usage unique.
- Signaler les équipements défectueux et/ou périmés.

Vêtements de travail

- Séparer votre tenue de travail de votre tenue civile dans les vestiaires.
- Changer régulièrement votre tenue de travail pour éviter de porter des vêtements imprégnés de poussières ou produits chimiques.
- Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer votre tenue.
- Faire laver vos tenues de travail hors du domicile.